

**COMMUNE ORÉE D'ANJOU
(Maine et Loire)**

Conseil Municipal du 29 SEPTEMBRE 2016

L'An Deux Mille Seize, le **jeudi 29 septembre 2016 à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune « Orée d'Anjou » s'est réuni salle Commune de loisirs à Drain sous la présidence de Monsieur André MARTIN, Maire.

Date de la CONVOCATION ►	du 23 septembre 2016
DELIBERATION n°2016-01-2909	CONTENU MODERNISÉ DU PLU
Nombre de Conseillers en exercice	146
Présents	92 (liste sur délibération 2016.01-2909)
Absents avec pouvoir	21 (liste sur délibération 2016.01-2909)
Absents sans pouvoir	33 (liste sur délibération 2016.01.2909)
Secrétaire de séance	Jean-Charles Juhel
Date d'affichage et de publication	
Visa Contrôle de légalité ►	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> Accusé de réception en préfecture 049-200056158-20160929-2016-01-2909-DE Date de télétransmission : 06/10/2016 Date de réception préfecture : 06/10/2016 </div>

Nombre de présents : 92

AGLAOR rémy ANTIER Evelyne BEDUNEAU Christian BIDET Claudine BIOTTEAU Sabrina BOUCHEREAU Gérard BOUMARD Rachel BOURGEAIS Jean-yves BRAUD Bernard BRAY Aline Bricard Fabien BRICARD Sandrine CESBRON Philippe CHATELET Céline CHENOUARD Gilles CLEMENCEAU Cécile CLEMOT Bernard CLERMONT Marylène COIFFARD Gérard COUVRAND Dominique CROIX Marie-Thérèse DA SILVA FERREIRA Valérie DALAINE Mireille	DESBOIS Frantz DESHAIES Anne DOSSO Abou DUVEAU Fabien EUGENE Frédéric FARDEAU Françoise FERNIQUE Bernard FEVRIER Jean-Claude FOULONNEAU Nicolas GARNIER Gilbert GESRET Daniel GIBOUIN Alain GILIS Philippe GODIN Allison GONTIER Philippe GOULEAU Jacqueline GUERY Anita GUILMET Anne GUITON Hubert HALGAND Catherine HERISSE Daniel HIVERT Jeannine JUHEL Jean-Charles JUTON Arnaud	LABOUERE Michel LALLIER Stéphane LAMBERT Marie-Noëlle MAILLET Philippe MARCHAND Simone MARTIN André MASSIDDA Vincent MORANTIN Aurélie MOREAU Jean-claude MOREAU Jean-luc MOREAU Jean-Pierre MORINIERE Aline MOUCHET Hélène PADIOU Régis PAQUEREAU Régine PARAIN Magalie PASQUEREAU Brigitte PAVAGEAU Guillaume PERRON Gwénola PERROTEAU Françoise PICOT Thomas PIGREE Céline PINEAU Laurence	POPPY Jean-Michel PRADIER Anne-Emmanuelle PRIMITIF Jacques PROVOST Stéphanie REHEL Nathalie RENOU Bernard ROLLIN Hugues ROUILLE Natacha ROY Martine SALLE Guillaume SALMON Valérie SEJOURNE Yvan SIDANER Sophie TACCONI Annie TERRIEN André TERRIEN Béatrice TOUBLANC Daniel TOUCHAIS Michel TROUSSARD Yvette VIOLIN Patricia VIVIEN Marie-Claude YVIEQUEL Catherine
Absents avec pouvoir		Absents sans pouvoir	
BLIN Catherine		BIANNIC Nathalie	
CARAMEL Catherine		BARAISE Gwéaëlle	
CHAUVEAU Corinne		BOUCHEREAU Noël	
CROIX Sophie		BRENON Fabienn	
DESSEIN Bernard		CAILLE Claude	
DUTEUIL Pascale		CHAILLOT Ghislaine	
GRASSET Sylvie		CHARTIEZIX Bruno	
GUYARD Frédéric		CUSSONNEAU Emmanuel	
LAVENNE Bruno		DIET Stéphanie	
LESERVOISIER Guylène		DRION Roseline	
MAINGUY Rémy		DROUCHAUX Julien	
MARTIN Philippe		DURIF Eric	
MENUET Gérard		FEKI Khalid	
MERLAUD Eric		FEUARDENT Thierry	
MONNIER Marie		FRANCOIS Cécile	
NOUAIS MERCERON Adeline		JOUY Maryvonne	
		LECLERCQ Fabienne	

Absents avec pouvoir		Absents sans pouvoir	
PREVOT Christian		MAUSSION Patricia	
ROBIN Eric		MENORET Richard	
SANDHINHA Florence		MOREAU Daniel	
TERRIEN Jean-luc		MOREAU Joseph	
THIERART Odile		MOUSSEAU Pierre	
		PINEAU Lydie	
		POILANE Philippe	
		RENAUD Nelly	
		RENOU Roger	
		REVEILLERE Jacques	
		ROUSSE Benoît	
		SAUTIER Thomas	
		TERRIEN Joseph	
		TESTARD Olivier	
		VRIGNAUD Johnny	
		CARON Sandrine	
TOTAL	21	TOTAL	33

CONTENU MODERNISÉ DU PLU

Mireille Dalaine expose que le décret instaurant un contenu modernisé du Plan local d'urbanisme (PLU) est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Son enjeu principal consiste à répondre à un besoin général de clarification, de mise en cohérence et de lisibilité des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation et la traduction opérationnelle.

La commission Urbanisme de l'Orée d'Anjou propose de recourir à ces nouveaux outils, notamment pour le règlement du PLU. Mauges Communauté préconise également ce nouveau règlement.

Le nouveau règlement du PLU est structuré en 3 chapitres afin de faciliter sa lecture et sa compréhension, et de mieux traduire le projet d'aménagement et de développement durables. Ces chapitres répondent chacun à une question :

- L'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?
- Les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte mon environnement ?
- Les équipements et les réseaux : comment je m'y raccorde ?

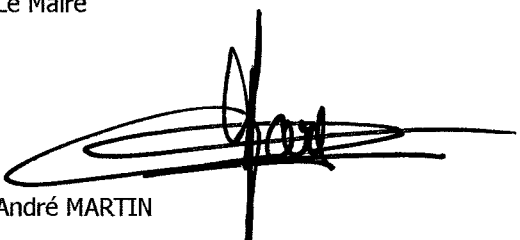
Pour les procédures d'élaboration ou de révision générale en cours initiées avant le 1er janvier 2016, les dispositions issues du décret s'appliqueront uniquement si une délibération du conseil municipal se prononçant en faveur de l'intégration du contenu modernisé du PLU intervient au plus tard lors de l'arrêt du projet. L'arrêt du projet du PLU d'Orée d'Anjou est prévu pour la fin de l'année 2016.

Après délibération, par 105 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, le Conseil valide le contenu modernisé du PLU (Plan Local d'Urbanisme) tel qu'il a été présenté.

fait et délibéré le 29 septembre 2016

Pour copie conforme
à Orée-d'Anjou le 3 octobre 2016
Le Maire




André MARTIN